



Formulaire d'inscription – 2024-2025 Pour les élèves du Primaire – 1P – 8P (1 par enfant)

Dès le : _____

Enfant

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse de l'enfant :

.....

Contact de référence :

N° de tél. :

**Photo
obligatoire**

Situation familiale

Critères de priorité selon point 1 Directives d'application du Règlement de l'accueil de jour de l'ASICC

- Monoparentale / salarié
- Les 2 parents travaillent / salarié(s) et/ou indépendant(s)
- Le(s) parent(s) sont en recherche d'emploi ou formation
- Famille avec un enfant ayant un besoin spécifique selon Directives
- Autre situation :

Etat Civil

- Célibataire Mariés Divorcé / séparé En concubinage Autre :
depuis :

L'enfant vit :

- Avec ses parents Avec sa mère Avec son père Autre :

Parents / Personnes légalement responsables

Parent 1

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. privé : E-mail (obligatoire) :

En activité professionnelle salariée : Oui à % Non Indépendant-e

Parent 2

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. privé : E-mail (obligatoire) :

En activité professionnelle salariée : Oui à % Non Indépendant-e

Autre représentant légal si autre que les parents :

Adresse de facturation : Parent 1 Parent 2 Autre :

Besoins de fréquentation

Aide à l'inscription :

Les 1P n'ont l'école que le matin de 8h30 à 12h00, l'accueil AP1 leur est dédié (hors mercredi)

Les 2P n'ont pas l'école le mercredi toute la journée, l'accueil Matin 2 leur est dédié

Pas d'école pour tous les enfants le mercredi dès 12h00

Besoins de fréquentation

Les jours souscrits doivent impérativement correspondre aux jours et heures de travail

Les plages sélectionnées sont définitives jusqu'au moment du placement. Toute nouvelle demande d'inclusion est régie par le point 5.1 des Directives d'application du Règlement de l'accueil de jour de l'ASICC

	Matin 1 7h00–8h30	Matin 2 8h30–12h00	Midi 12h00–14h00	AP1 14h00–15h30	AP2 15h30–17h00	AP3 17h00–18h30
Lundi						
Mardi						
Mercredi						
Jeudi						
Vendredi						

Décharge – Autorisation de quitter seul l'UAPE

Si autorisation accordée, la responsabilité de l'équipe éducative n'est plus engagée selon le point 16 des Directives d'application

- Je n'autorise pas mon enfant à quitter seul l'UAPE
- Mon enfant est en 7P (ou +) et arrivera seul le matin à l'UAPE
- J'autorise mon enfant à quitter seul l'UAPE dès la 7P l'après-midi (point 16.4 des Directives d'application)
- Jour permis :
- Heure si spécifique :

Décharge – Autorisation photo

- Je n'autorise pas que mon enfant soit pris en photo
- J'autorise mon enfant à être pris en photo (point 27 des Directives d'application)

Récapitulatif – Signature

Documents à joindre au formulaire d'inscription 2024-2025

(Si le dossier n'est pas complet, il ne sera pas pris en compte)

- Formulaire d'inscription complété et signé
- Attestation de domicile de l'enfant (contrôle de l'habitant)
- Attestation des horaires de travail signé par l'employeur
- Dernière décision de taxation des Impôts
- Allergie, problème de santé et/ou régime alimentaire particulier : **certificat médical à joindre obligatoirement ou BSP établi par l'infirmière scolaire**
- Enfant ayant besoin d'un soutien éducatif spécifique : **tout document médical établi**

Par leur signature au bas du présent formulaire, le(s) parent(s) / personne(s) responsable(s) attestent avoir pris connaissance des Directives d'application du Règlement de l'accueil de jour de l'ASICC pour les élèves du primaire 2024-2025 ainsi que du Règlement sur l'Accueil de Jour de l'ASICC, les barèmes pour le coût de placement, et les acceptent.

Nom / Prénom du parent

.....

Date :

Signature manuscrite :

En cas de non-réception du contrat de placement dûment signé, prévu par le règlement d'ONDINE, ce document fait office de pièce légale justificative pour la facturation des prestations qui seraient dues.